

# PROTECTIONS POSSIBLES POUR MON VIN DE FRANCE



## MARQUE DE FORME

Bouteille, ouvre bouteille, porte-bouteille...



## NOM DE DOMAINE



## SECRET DE FABRIQUE



## MARQUE FIGURATIVE

Composée uniquement d'éléments figuratifs



## MARQUE DE COULEUR

Représentation exclusive d'une couleur, nuance ou combinaison de couleurs



CASALONGA

## MARQUE SEMI-FIGURATIVE

Combinaison d'éléments verbaux et figuratifs



CASALONGA

CASALONGA

## MARQUE VERBALE

Composée de mots, de lettres, de chiffres ou d'autres caractères typographiques

VIN DE FRANCE



## SECRET DES AFFAIRES



CONDITIONS  
POUR  
PROTÉGER MA

## MARQUE



### DISPONIBLE

Pas d'atteinte à des droits antérieurs de tiers, ni par imitation ni par évocation



### DISTINCTIVE

Identifie l'origine commerciale du produit



### LICITE

Le signe ne doit pas être interdit, ni contraire à l'ordre public



### NON DÉCEPTIVE

Ne doit pas être de nature à tromper le consommateur sur l'origine, la qualité ou la nature des produits qu'elle désigne



## DURÉE DE PROTECTION

**10 ANS** RENOUELABLES

# DÉPOSER ET DÉFENDRE MA MARQUE



## RECHERCHES D'ANTÉRIORITÉS

Vérifier que le signe est disponible (usages sur internet, marques antérieures, noms de domaine, dénominations sociales...)



## CHOIX DU TERRITOIRE

En fonction des territoires de commercialisation : France, Union européenne, marque internationale, marque nationale à l'étranger



## CHOIX DES PRODUITS & SERVICES

- Classe 33 (b. alcoolisées, vins, vins partiellement désalcoolisés)
- Eventuellement classe 32 (bières, vins désalcoolisés)



## SURVEILLANCE

Mettre en place une surveillance de marques



## DÉFENDRE MA MARQUE

Agir devant les offices de propriété intellectuelle (opposition, déchéance, nullité) et devant les tribunaux (action en contrefaçon) en cas d'atteinte à mes droits



## VIN DE FRANCE ET MARQUE GÉOGRAPHIQUE



# ATTENTION

### PAS DE MARQUE GÉOGRAPHIQUE

Je ne peux pas déposer et utiliser une marque comprenant un élément (texte ou dessin) faisant référence à une zone géographique spécifique telle qu'une région de France, un vignoble ou un village.

### PAS DE TERME RÉGLEMENTÉ

Je ne peux pas déposer à titre de marque un terme réglementé comme les mentions traditionnelles ou valorisantes : Abbaye, Bastide, Campagne, Chapelle, Château, Clos, Commanderie, Cru, Domaine, Hospices, Mas, Manoir, Monastère, Mont, Monopole, Moulin, Prieuré, Tour ou encore Vendange tardive, qui sont réservées aux vins sous AOP ou IGP.

### PRÉFÉRER UNE MARQUE DE FANTAISIE OU PATRONYMIQUE

Je peux choisir à titre de marque tout terme de fantaisie tel qu'un terme distinctif (nom de famille), un logo, un dessin, sous réserve de leur disponibilité.

# LES AUTRES DROITS

## DROIT D'AUTEUR

Protection de l'étiquette et des visuels



Jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur ou après sa divulgation si l'oeuvre appartient à une personne morale

## DESSINS & MODÈLES

Protection de la forme de la bouteille



25 ans

- Nouveauté
- Caractère propre

## NOM DE DOMAINE

Protection de votre site internet



Renouvelable pour un an ou plus, selon les extensions (.com .fr .wine)

- Disponibilité : recherche d'antériorités obligatoire

### DURÉE DE LA PROTECTION

### CONDITIONS

### FORMALITÉS

### ACTIONS EN CAS D'ATTEINTE

Action en contrefaçon possible

*\* Attention, pensez à faire une cession de droit d'auteur si vous faites appel à un graphiste pour la création de votre logo ou de votre étiquette*

Action en contrefaçon possible

Réservation nécessaire auprès d'un bureau d'enregistrement

Action UDRP (.com) ou procédure Syreli (.fr)



CASALONGA

CASALONGA est un cabinet d'avocats et de conseils en propriété industrielle intervenant sur tous les aspects de la propriété industrielle, du conseil au contentieux, et ayant développé une expertise à 360° dans le secteur du vin et des spiritueux.

Les experts du pôle Vin, Spiritueux & Terroirs accompagnent les producteurs, négociants, distributeurs, interprofessions et syndicats, dans l'ensemble des problématiques juridiques liées au produit : de la terre jusqu'au verre (droit rural, pratiques œnologiques, étiquetage, marques vitivicoles, publicité, commercialisation et distribution).

Pour nous contacter : [wine@casalonga.com](mailto:wine@casalonga.com)